

N° 2017-12-02

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 décembre 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2017-12-01 et 02) et

M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 08), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09 – pouvoir Mme Sonia BRAU), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2017-12-01 à 09), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,  
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoit de SAINT-SERNIN,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Philippe BRILLAULT,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Karin LE MENE,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,  
Mme Magali LAMIR  
Mme Corinne BEBIN,  
M. François-Xavier BELLAMY,  
M. François LAMBERT,  
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 28 novembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 6 décembre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre :** Exercice 2018 du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- ouverture anticipée des crédits d'investissement,
- versement anticipé des attributions de compensation aux 19 communes membres en six fois.

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5, L.5216-5, R.1617-24 et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2017-03-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP-CP) dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-06-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 approuvant la décision modificative n° 1 du budget 2017 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-10-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 octobre 2017 approuvant notamment la décision modificative n° 2 du budget 2017 de la communauté d'agglomération et modifiant les crédits de paiement 2017 des autorisations de programme de subventions de surcharge foncière ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 22 novembre 2017.

-----

Par la présente délibération, il convient d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement de l'exercice 2018 avant le vote du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de préciser les modalités de versement des attributions de compensation aux 19 communes membres.

**• Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2018**

Comme pour l'exercice précédent, le budget primitif (BP) de l'exercice 2018 sera voté au mois de mars. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régleme nte précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Dans ce cadre, il est proposé de voter une nouvelle ouverture anticipée des crédits d'investissement calculée sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2017 (BP + budget supplémentaire (BS) + décisions modificatives (DM)).

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les restes à réaliser de l'année 2017,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits d'investissement votés sur l'exercice 2017 :

Chapitre/ Opération chapitre	Libellé du chapitre	BP 2017	DM1 de juin	DM 2 d'octobre	Total des crédits votés (hors reports)
20	Immobilisations incorporelles	264 000,00 €			264 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 302 900,00 €	1 246 655,00 €	-840 000,00 €	3 709 555,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 841 255,00 €			1 841 255,00 €
23	Immobilisations en cours	3 024 000,00 €			3 024 000,00 €
110	Vidéo-protection	1 300 000,00 €		840 000,00 €	2 140 000,00 €
312	Pistes cyclables	71 790,00 €			71 790,00 €
612	Allée Royale	285 000,00 €			285 000,00 €
714	Déchèterie de Buc	200 000,00 €			200 000,00 €
458105	Parking de St Cyr l'Ecole	230 000,00 €		-50 000,00 €	180 000,00 €
458116	Piste cyclable RD7	21 000,00 €			21 000,00 €
458118	Piste cyclable Plaine de Versailles (partie Villepreux)			50 000,00 €	50 000,00 €
458121	Piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs de St Quentin	300 000,00 €			300 000,00 €
16	Emprunts et dettes	27 550,00 €			27 550,00 €
26	Participations	847 505,00 €			847 505,00 €
27	Dépôts et cautionnements	6 000,00 €	4 800,00 €		10 800,00 €
		<b>11 721 000,00 €</b>	<b>1 251 455,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 972 455,00 €</b>

- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus pour 2018 par la délibération d'ouverture de cette autorisation de programme.

Pour mémoire, les crédits de paiement 2018 des autorisations de programme définies par les délibérations votées le 28 mars et 10 octobre 2017 sont :

AP n°	Objet	CP 2018
2015-001	Subventions surcharge foncière attribuées en 2015	750 000,00 €
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	360 000,00 €
2016-001	Subventions surcharge foncière attribuables en 2016	750 000,00 €
	<b>Sous-total CP surcharge foncière</b>	<b>1 860 000,00 €</b>
2016-002	Travaux Conservatoire à rayonnement régional de Versailles pôle musique	901 863,77 €
2016-003	Participation diffuseur de l'autoroute A86	16 100,00 €
2017-005	Moulin de Vauboyen	350 000,00 €
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	1 000 000,00 €
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	300 000,00 €
	<b>TOTAL Crédits de Paiement (CP)</b>	<b>4 427 963,77 €</b>

Il n'est pas nécessaire d'ouvrir de manière anticipée l'ensemble des crédits d'investissement étant donné que certaines opérations ne donneront pas lieu à de nouvelles inscriptions au BP 2018 ou bénéficieront de restes à réaliser suffisants.

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits d'investissement votés sur l'exercice 2017 (hors reports).

Les crédits au chapitre 16 : « emprunts et dettes » correspondent à des remboursements de cautions liées aux locations (bureaux de la pépinière d'entreprises, aire d'accueil des gens du voyage et instruments de musique).

Le tableau ci-dessous détermine la proposition d'ouverture des crédits d'investissement sur l'exercice 2018 :

Chapitre/Opération chapitre	Libellé du chapitre	Total des crédits votés (hors reports)	Calcul des 25 % (maximum légal)	Ouverture anticipée du BP 2018
21	Immobilisations corporelles	1 841 255,00 €	460 313,75 €	460 000,00 €
23	Immobilisations en cours	3 024 000,00 €	756 000,00 €	300 000,00 €
110	Vidéo-protection	2 140 000,00 €	535 000,00 €	535 000,00 €
16	Emprunts et dettes	27 550,00 €	6 887,50 €	6 800,00 €
	Autres chapitres	5 939 650,00 €	1 409 912,50 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12 972 455,00 €</b>	<b>3 168 113,75 €</b>	<b>1 301 800,00 €</b>

Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2018.

• **Versement anticipé en 6 fois des attributions de compensation aux 19 communes sur l'exercice 2018**

L'attribution de compensation est définie dans le Code général des impôts par la différence entre :

- la fiscalité transférée par une commune à Versailles Grand Parc calculée sur l'année précédant son entrée dans l'Agglomération

et

- les dépenses liées aux compétences transférées par cette même commune à Versailles Grand Parc calculées sur l'année précédant son entrée dans l'Agglomération ou sur d'autres critères définies par la Commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLETC).

Les montants de fiscalité et de dépenses transférées sont évalués par CLETC sur la base d'un rapport. Celui-ci est adopté par la majorité qualifiée des conseils municipaux avant que le Conseil communautaire ne détermine le montant définitif de l'attribution de compensation.

Le montant de l'attribution de compensation est figé dans le temps et n'est modifié qu'en cas de nouveau transfert de compétence (ou de détransfert) ou dans des circonstances exceptionnelles prévues par la Loi (baisse globale du produit de fiscalité de la communauté d'agglomération par exemple).

Avant leur entrée dans la communauté d'agglomération, la Direction générale des Finances publiques versait aux communes chaque mois un douzième du produit de la fiscalité économique et de l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation.

Versailles Grand Parc verse les attributions de compensation aux communes plus rapidement pour faciliter la trésorerie des communes.

Les attributions de compensation aux communes sont versées depuis 2015 de manière anticipée en six fois, c'est-à-dire tous les deux mois.

Cette modalité de versement anticipée est exceptionnelle et peut être modifiée chaque année.

En 2018, les attributions de compensation des 19 communes s'élèvent à 91,4 millions €.

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire cette modalité de versement en 2018.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour l'exercice budgétaire 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans les limites présentées ci-dessous :*

Chapitre/Opération chapitre	Libellé du chapitre	Ouverture anticipée du budget primitif (BP) 2018
21	Immobilisations corporelles	460 000,00 €
23	Immobilisations en cours	300 000,00 €
110	Vidéo-protection	535 000,00 €
16	Emprunts et dettes	6 800,00 €
	Autres chapitres	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 301 800,00 €</b>

*Il est précisé que les crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2018 de la communauté d'agglomération ;*

- 2) *de verser de façon anticipée et en six fois, en 2018, les attributions de compensation aux 19 communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 58*

*Nombre de pouvoirs : 12*

*Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. Siméoni).*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services

**Résumé de l'acte** : Exercice 2018 du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand ...

**Date de décision** : 05/12/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 11/12/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20171205-2017-12-02-DE

**Pièces jointes :**

2017-12-02 - Ouverture anticipé des crédits investissement 2018.pdf

**Historique :**

11/12/2017 17:09:43	Reçu	Armelle Salvador
11/12/2017 17:10:55	En cours de transmission	
11/12/2017 17:11:51	Transmis en Préfecture	
11/12/2017 17:15:29	Accusé de réception reçu	